

INFORMATION DÉCHETS

**CHANGEMENT DU SYSTÈME DE COLLECTE
DES DÉCHETS - SECTEUR VALREAS NORD**
(Au Nord de la route Montélimar/ Nyons - D941)

A partir du lundi 7 octobre 2024,
déplacez-vous une seule fois et déposez l'ensemble
de vos déchets ménagers quand vous le souhaitez.



La collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris et/ou vert foncé) et des sacs en porte à porte sur le secteur nord de VALREAS (au Nord de la route Montélimar / Nyons – D941), c'est bientôt fini.

A compter du **lundi 7 octobre 2024**, merci de déposer vos déchets sur l'un des points d'apport volontaire créés sur la commune de VALREAS.

Des points d'apport volontaire de déchets sont créés sur la commune avec l'ensemble des types de déchets :

- ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papiers, verres,
- cartons et/ou textiles (*lorsque cela est possible sur l'emplacement*).



LES TYPES DE CONTENANTS À UTILISER SONT LES SUIVANTS :



CONTENEUR SEMI-ENTERRÉ



COLONNE AÉRIENNE



- ➡ Déplacez-vous une seule fois pour déposer l'ensemble de vos déchets (tri sélectif et ordures ménagères).
- ➡ La collecte des ordures ménagères en bacs et en porte à porte a un coût élevé, et il est nécessaire de maîtriser les dépenses du service de gestion des déchets. En effet, les coûts de collecte, tri et traitement des déchets ont fortement augmenté ces dernières années.
- ➡ L'objectif est également de faire circuler moins de camions de collecte sur notre territoire et nos routes secondaires.
- ➡ Amélioration de la propreté de la voirie : pas de sacs au sol, pas de bacs roulants laissés sur les trottoirs et bords de route.



Si vous êtes doté d'un bac ordures ménagères (loué par la Communauté de Communes), il devra vous être retiré.

Dans ce cas, nous vous remercions de **sortir votre bac dès le dimanche 13 octobre 2024 au soir** et de le laisser en bordure de voie publique devant votre habitation.

Après la collecte par le prestataire SMN NICOLLIN, votre bac ainsi que les bacs collectifs présents en bord de route ne devront plus être utilisés.

Votre bac laissé vide en bordure de voie publique pourra être retiré jusqu'au vendredi 18 octobre par notre prestataire ESE.

***Merci de ne pas rentrer votre bac sur cette semaine
du 13 au 18 octobre 2024.***



Si vous avez une activité professionnelle (restauration, gîte, chambre d'hôte, entreprise, commerce...) sur la commune, vous pouvez bénéficier d'une collecte spécifique de vos ordures ménagères via une convention et une redevance spéciale.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan. Le coût du service sera calculé en fonction de la fréquence et du nombre de bacs collectés.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE CRÉÉS POUR DÉPOSER VOS DÉCHETS :

	Ordures Ménagères	Emballages & Papiers	Verres	Cartons	Textiles
Avenue Saint Paul de Québec (devant EDF)	✓	✓	✓		✓
Avenue Saint Paul de Québec (Résidence La Ribeyronne)	✓	✓	✓		
Avenue Saint Paul de Québec (Résidence La Gaillarde)	✓	✓	✓	✓	
Route du Lac (entrée de l'ancienne piscine municipale)	✓	✓	✓	✓	
Rue de Provence	✓	✓	✓	✓	
Chemin du Moulin Neuf (Parking du Vignarès)	✓	✓	✓	✓	✓
Avenue Général Leclerc (Parking de l'ancienne piscine municipale)	✓	✓	✓	✓	✓

LES AUTRES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE VALREAS :

En novembre 2024 - VALREAS Sud/Est

Parking de la Mosquée*, Route de Nyons (devant la Miroiterie), Route de Saint Pierre (Champ Ferrier)*, Quartier Les Cartonnières*, Rue d'Alissac (Résidence Le Ventoux)*, Chemin des Estimateurs Est (Le Clos des Vignes)*

En décembre 2024 - VALREAS Sud/Ouest

Place du 8 Mai, Rue de Tourville, Ancienne Route de Grillon (Cité du Végétal)*, Route d'Orange, Croisement Romezière, Rue Saint Exupéry, Chemin des Coustouyes

1er semestre 2025 - VALREAS Tour de ville (réhabilitation des PAV existants)

Place de la République*, Place Jean Pagnol*, Avenue du Général de Gaulle*, Cours Victor Hugo*, Place Henri Fabre*

* Points d'apport volontaire déjà créés